

fouel. Un Monsieur bien mis, qui s'interposa, empêcha le combat de s'engager. — Camarade, dit-il, au voiturier, comment pouvez-vous charger outre mesure vos pauvres chevaux ? Ne connaissez-vous donc pas la loi contre les mauvais traitements des animaux ?

— Eh! oui, répondit le voiturier, mauvais traitements par ci, mauvais traitements par là ! On devrait bien aussi défendre les mauvais traitements contre les hommes. Qui me force donc à surcharger mes chevaux ? Hé ! ce sont ces beaux Messieurs de la ville, qui, chaque jour diminuent le prix du transport. Peu leur importe que le fourrage soit cher ou bon marché, chaque année ils payent moins. Que faut-il faire ? On a les chevaux, il faut bien vivre avec sa femme et ses enfants. Je me suis bien donné autant de peine que mes chevaux pour arriver jusqu'à ce mauvais pas, et ces beaux Messieurs, qui voulaient me battre, marchandent aussi le prix du transport. Us crient bien aux mauvais traitements, mais aucun n'a mis la main au char pour aider mes chevaux à sortir de là. En me battant, le char n'aurait pas avancé d'un pas. Il est plus facile de lever un bâton que de l'arracher de ce sable.

Pendant ce discours improvisé la foule s'était dissipée ; en entendant parler de mettre la main au char les plus furieux étaient partis ; le Monsieur prêta son cheval ; un cocher de la cour, qui était là avec deux chevaux de réserve, y mit les siens, et le char de bois arriva facilement sur la chaussée.

M<sup>me</sup> Petermann et Louise continuèrent alors leur promenade.

## CHAPITRE XII.

LA CHASSE EST LE PLUS TERRIBLE TOURMENT POUR LES ANIMAUX.

Elles arrivèrent dans la forêt à une grande place où était un obélisque avec une inscription.— C'est, sans doute, dit M<sup>me</sup> Petermann, quelque souvenir de la guerre de trente ans ou de la guerre de sept ans. Un procureur lut l'inscription suivante : « Ici, le roi  
« Frédéric-Christian le xvii<sup>e</sup> a, le 20 octobre 1764, fait élever ce  
« monument pour rappeler qu'un cerf dix-cors a été poursuivi  
« pendant trois jours entiers avant d'être forcé. »